



## DÉLIBÉRATION N° 97/2025

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous  
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 octobre 2025.

**Étaient présents** : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCIILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

**Étaient représentés** :

M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.  
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.  
Mme Véronique CHARTIER par M. Eric AGBESSI.  
M. Daniel BAPTISTE par Mme Christiane ZELUS.  
Mme Caroline GUIBOURT par Mme Nadège BROSSEAUD.

**Était absent** : M. Joël DE AMORIM.

Mme Laurence DUPONT est désignée secrétaire de séance.

### **OBJET :**

#### **CULTURE**

**La Source – Convention  
d'organisation d'évènements :**  
**Association Piano à Riom /  
Commune de Volvic**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, informe l'assemblée que dans le cadre du festival « Piano à Riom » et notamment, du festival off, la Commune de Volvic et l'association Piano à Riom se sont rapprochées afin de coorganiser le concert TRIO SORA en date du samedi 29 novembre 2025 à la salle de spectacle La Source.

Le projet de convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de cette collaboration et prévoit, notamment, que :

- La Commune de Volvic s'engage :

- À fournir gracieusement le lieu de représentation soit la salle de spectacle La Source en ordre de marche pour les répétitions et le concert ;
- À mettre à disposition gracieusement un régisseur et les techniciens nécessaires ;
- À assurer la promotion du concert ;
- À assurer le service général du lieu le soir de l'évènement.

- L'association Piano à Riom s'engage :

- À organiser l'évènement (programmation, relation avec les artistes, communication...) ;
- À assumer la responsabilité artistique du concert ;
- À assurer la coordination entre les artistes et la Commune de Volvic ;
- À réaliser les déclarations auprès des sociétés d'auteurs SACEM-SACD ;
- À assurer la promotion du concert ;
- À assurer bénévolement et gracieusement la prise en charge de l'accueil, de l'hébergement, de la restauration, du transport sur place des artistes et de l'organisation des répétitions.

- Les tarifs seront fixés comme suit :

- ✓ Tarif plein : 20 €
- ✓ Tarif adhérent/abonné/accompagnant : 15 €
- ✓ Tarif réduit : 10 €
- ✓ Exonération pour les Élèves des écoles de musique de RLV de moins de 25 ans et plus de 25 ans ayant pris une adhésion à Piano à Riom avec dérogation possible pour les élèves de l'école de musique municipale de Volvic de plus de 25 ans n'ayant pas pris l'adhésion Piano à Riom et les enfants de moins de 15 ans.

La Commune de Volvic et l'association Piano à Riom se répartiront les dépenses et les recettes à parts égales soit 50% chacune à l'appui du budget définitif établi à l'issue de l'évènement.

Le tarif réduit sera accordé aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants, aux détenteurs d'une carte invalidité, aux détenteurs d'un PASS REGION ou d'un PASS CULTURE.

Le tarif adhérent/abonné/accompagnant sera accordé aux adhérents 2025 de Piano à Riom et des Amis des Musées de Riom et adhérents 2025/2026 des Amis de la Musique de Clermont-Ferrand, aux titulaires de la carte Cezam ou d'un Pass Terra Volcana 2025, aux abonnés des saisons culturelles 2025/2026 de la Commune Volvic (La Source), de Châtel-Guyon, de Mozac, de Riom et de Cébazat (Le Sémaphore), aux accompagnants des élèves mineurs des écoles de musique et accompagnants de détenteurs d'une carte d'invalidité.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention, dont le projet est joint à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'association Piano à Riom ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

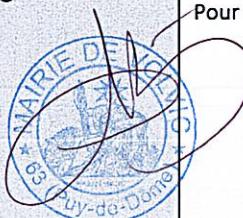
le : 16.10.2025

Publié ou notifié

le : 16.10.2025

Le Maire,

Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

